

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Nous publions à la 3^e page

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY

EN 1789

Cette importante publication, très complète et authentique, présente un réel intérêt et sera certainement accueillie avec faveur.

* * *

Pour répondre au désir d'un certain nombre de personnes de Tarn-et-Garonne et du Lot, nous préparons une édition des ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY, sur beau papier, avec grandes marges.

Il paraîtra tous les quinze jours, à partir du 1^{er} janvier, une livraison de 16 pages grand in-8^o, avec couverture, au prix de 75 centimes. L'ouvrage complet formera de 7 à 8 livraisons.

L'édition ne sera tirée qu'à 100 exemplaires. Nous engageons les personnes qui désirent souscrire, à nous adresser, dès aujourd'hui, leur adhésion.

* * *

Nous nous empressons d'adresser nos remerciements aux nombreux souscripteurs qui nous arrivent. Soixante sept adhésions nous sont parvenues en moins d'une semaine. C'est un succès inespéré et d'autant plus flatteur qu'il nous vaut l'approbation de membres éminents du clergé et des plus anciennes familles de notre Quercy.

Cahors, 18 Décembre.

Après la formation du cabinet si sincèrement parlementaire du 14 décembre, rien ne doit causer une plus vive satisfaction au pays, lui donner une plus grande confiance dans l'avenir, et lui permettre ainsi de se relever plus promptement de la crise douloureuse qui l'éprouve depuis un mois, que le Message que le Maréchal-Président vient d'adresser aux deux Chambres. Il serait impossible, en effet, de concevoir un langage plus résolument et plus franchement constitutionnel, plus conforme aux vrais principes du régime parlementaire, que celui tenu par le maréchal de Mac-Mahon. Sur tous ces points si essentiels de l'irresponsabilité présidentielle ayant pour corollaire l'indépendance et la responsabilité ministérielles, de l'abandon de la politique de résistance et de dissolution, et enfin du caractère à la fois libéral et conservateur d'un nouveau cabinet il ne saurait plus y avoir aujourd'hui de doute, et, comme le dit éloquemment le Message, « la fin de cette crise doit être le point de départ d'une ère nouvelle de prospérité. »

Le *Moniteur universel* rappelle que, lorsque le désaccord a éclaté il y a sept mois entre les deux Chambres, le Maréchal devait en appeler au pays, qui seul avait le droit de se prononcer entre deux pouvoirs qui ont en lui leur origine commune. Il a rempli ce devoir, ajoute ce journal, mais par cela même qu'il consultait la France, c'était pour se conformer au verdict qu'elle

rendrait, quel que fût ce verdict. Agir autrement, c'eût été véritablement substituer au gouvernement républicain et au régime parlementaire, le gouvernement du pouvoir personnel et du bon plaisir. Aussi une fois ce verdict rendu, le président de la République n'avait-il qu'une conduite à suivre, accepter le jugement du pays; qu'une politique à adopter, celle de choisir ses ministres parmi les membres de la majorité parlementaire. Quant à en appeler d'une première dissolution à une seconde dissolution, c'eût été, en réalité, nier la souveraineté nationale sous le prétexte dérisoire de la consulter de nouveau, tout comme ce serait se moquer de la justice, que de pouvoir en appeler d'un tribunal à un autre tribunal, et de celui-ci à d'autres encore sans reconnaître la force obligatoire des arrêts d'aucun d'eux.

C'est à de pareilles velléités politiques que met fin le Message du 14 décembre, par le désaveu le plus loyal et le plus net qui pût leur être donné. « L'exercice du droit de dissolution, dit très-bien le Maréchal, n'est qu'un mode de consultation suprême auprès d'un juge sans appel, et ne saurait être érigé en système de gouvernement. »

CORRESPONDANCE

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 17 décembre.

Il y a eu hier conseil des ministres à l'Élysée. On assure que dans cette première réunion a été discuté la liste des sous-secrétaires d'Etat dans les divers ministères.

Quant au mouvement administratif annoncé pour demain, je crois pouvoir vous affirmer qu'il ne paraîtra pas au *Journal officiel* avant mardi.

Parmi les sous-secrétaires d'Etat dont les noms circulent dans les couloirs, on cite MM. Savary, à la justice, Lamy ou Cocheroy aux finances, et Bethmont à la marine.

On dit que M. Tirmont, ancien préfet, nommé directeur de l'administration départementale et communale en remplacement de M. Durangel, est appelé à d'autres fonctions.

Le gouvernement convoquera les conseils d'arrondissement pour le 19 décembre et les conseils généraux pour le 21.

M. de Rouville, ancien chef de cabinet de M. de Marcère, a repris ses fonctions ce matin au ministère de l'intérieur.

M. Meyer, Jacques, attaché à la direction de la presse sous M. Hector Pessard a été nommé sous-chef du cabinet.

M. Hector Pessard ne reprendra ses fonctions que lundi.

L'événement du jour, au point de vue de l'extérieur, est la circulaire de Server-Pacha, ministre des affaires étrangères à Constantinople, demandant la médiation des puissances en vue de la paix.

REVUE DES JOURNAUX

La lecture des journaux n'a jamais été plus intéressante : A droite comme à gauche, chacun a repris sa liberté; exemple, le *Temps*, qui revient aujourd'hui à ses habitudes de modération et entreprend de rappeler la gauche au senti-

ment de la réalité, à la politique du relatif et du contingent :

Le ministère est excellent tel qu'il est; il mérite dès aujourd'hui la confiance de la Chambre : qu'il la justifie dès demain par la netteté de son attitude et de ses décisions; qu'il force le concours de la majorité en la désarmant; mais nous ajouterons aussi : que la majorité réponde à l'attente et aux vœux du pays en sacrifiant quelque chose du désirable au succès du possible.

* * *

Le *Rappel* donne un libre cours à ses penchants :

Nous espérons que les ministres actuels auront été avertis par l'exemple de M. Jules Simon. En tous cas, derrière le ministère, il y a la Chambre, et derrière la Chambre, le pays.

* * *

Le *Bien public* retourne à l'intransigeance pure :

Voilà ce qu'il faut que fassent nos députés. Si le ministère Dufaure vient leur réclamer le vote du budget entier, il ne faut pas qu'ils se laissent aller à cette naïveté. On ne dépose pas ses armes en face d'un ennemi qui veut garder les siennes et dans lequel on ne peut avoir confiance. Le vote du budget ! c'est toute la politique de l'Élysée; si nos représentants la suivaient, ils ne conserveraient aucune garantie contre un retour offensif.

* * *

La *France* continue de tenir la dragée haute au Maréchal, dans un langage qui mérite d'être blâmé :

Les incalculables et irréparables dommages causés à notre industrie et à notre commerce, par l'acte du 16 mai, font peser sur son auteur une écrasante responsabilité.

Ils ne se chiffrent pas seulement par des centaines de millions perdus; il faut y ajouter toutes les souffrances morales, toutes les misères subies !

Cette écrasante responsabilité, le « Maréchal » ne réussira à se la faire pardonner qu'à une condition expresse, c'est qu'il aura, jusqu'au jour de l'expiration de ses pouvoirs, l'attitude la plus correcte et la conduite la plus irréprochable.

S'il en était autrement, l'indignation publique n'aurait qu'un cri et ce cri serait : Justice implacable !

* * *

Le *Siècle* conseille à la Chambre la fermeté dans la discipline et dans l'union :

La gauche, dont la constance et l'énergie sont au-dessus de tout éloge, n'oubliera pas que l'union, par laquelle elle a vaincu, peut seule lui assurer les fruits de son triomphe. Plus elle demeurera compacte, plus ses nuances se fondront pour une action commune; plus elle obtiendra du cabinet, plus celui-ci sera fort à son tour pour surmonter les résistances qu'il pourra rencontrer.

* * *

Écoutez maintenant la *République française* :

Sans nous abandonner à une satisfaction sans mélange, il ne nous paraîtrait pas juste de ne pas constater que le cabinet formé par M. Dufaure se présente dans des conditions bien faites pour lui gagner la faveur de l'opinion et qui ne ressemblent pas aux conditions qui ont amené l'échec de M. Ricard et de M. Jules Simon. Nos députés ont

déjà conquis une première récompense de leur patriotisme fermeté : ils ont vaincu l'obstination de la résistance qui se donnait comme invincible. Ce n'est pas une raison pour renoncer à la vigilance et et s'abandonner à une imprudente quiétude, mais c'est assez pour espérer une prompte et décisive victoire. Nous croyons que les ministres ont en main tous les moyens d'être les plus populaires de tous les ministres que nous ayons eus depuis longtemps, et qu'ils ont l'intention de mériter cette précieuse popularité et de s'en servir.

* * *

Un mot très juste et très senti du *Petit Parisien* :

Il n'y a rien aujourd'hui : il n'y a qu'un républicain de plus.

* * *

Quant au *Journal des Débats*, il s'indigne de l'attitude qu'observent certaines fractions du parti conservateur :

Le jour où le Maréchal a fait ce grand effort de se rallier à la Constitution, pour rendre la paix et la vie à ce pays qui se mourait de cet intolérable contre-sens, ce jour-là, le maréchal de Mac-Mahon a été perdu dans l'estime de la coalition. Le voilà condamné, traîné sur toutes les claies de la plus grossière injure, exécuté sans merci. Rien de plus instructif, ajoutons rien de plus rassurant : des partis où l'on a perdu à ce point le sentiment des bienséances et l'art des translations que commande au moins le bon goût à défaut d'une délicatesse supérieure, ces partis-là sont bien près de se résigner, pour cause majeure. Leur dépit même et leur violence témoignent contre eux; ce débordement d'injures à toutes les apparences d'une liquidation; ils vident leur fonds, tandis qu'il en est temps encore, et comme des gens qui fermeront boutique très-prochainement, leur marchandise ayant cessé de plaire.

* * *

Voyons cette attitude; lisons, par exemple, le journal *l'Union* :

Nous ne sommes plus ni des témoins ni des garants. Nous sommes encore des spectateurs et bientôt peut-être nous deviendrons des juges.

L'expérience qui commence ne nous déconcerte pas. Nous n'en méconnaisons point les dangers, mais nous les tenons pour moins redoutables que les éventualités qui se dressaient devant nous dans des conditions que nous n'avions pu modifier.

M. le maréchal de Mac-Mahon n'a point tenu ses résolutions; nous gardons le droit de les lui rappeler; et nous avons la plénitude de notre liberté d'action.

* * *

Le *Pays* appelle le parti bonapartiste au combat :

Levez-vous donc, vous, les impérialistes, les valeureux défenseurs de la légende napoléonienne ! Levez-vous, les enfants de la sainte doctrine du droit populaire, les apôtres convaincus de l'appel à la nation !

Les jours de trêve sont finis, et les jours de bataille sont revenus.

La proscription nous entoure, les menaces nous étouffent : tête haute et le cœur ardent, reprenons la lutte fière et implacable, pour la revendication pacifique de nos espérances, de nos convictions, de nos certitudes !

* * *

L'*Ordre* est plein d'amertume sur le compte de « certains » de ses alliés :

Nous sommes libres enfin, dégagés des entraves

qui nous gênaient et des obligations qui nous liaient; nous allons pouvoir rentrer dans la vérité de notre rôle et de nos traditions. C'est de quoi nous faire prendre en patience le nouveau cabinet. Nous n'y comptons que des adversaires; mais nous sommes bien sûrs d'une chose, c'est qu'ils ne nous feront pas plus de mal que certains alliés, et nous gagnerions au moins à leur hostilité déclarée le droit de combattre pour notre compte et sous notre drapeau.

L'Univers fait comme *l'Ordre*, il s'en prend aux conservateurs de tout ce qui vient d'arriver :

Le Maréchal, par la faute même des groupes conservateurs, a donc été acculé au choix que lui avait insolemment signifié M. Gambetta : se soumettre ou se démettre. Il s'est soumis.

Nous ne sommes pas de ceux qui l'en approuveront, mais nous hésitons à l'en blâmer. Il a pu se persuader que cette soumission, dont sa longue résistance fait une défaite absolue, irréparable, humiliante, lui était commandée par l'intérêt du pays. Croyons donc que s'il conserve la présidence, c'est dans une pensée de dévouement et non pas d'ambition.

Le *Français* élève et agite sur nos têtes les drapeaux de l'indépendance :

Nous ferons notre devoir sans préoccupation de parti ou de personnes, n'ayant souci ni d'exercer des représailles ni de reprendre un pouvoir ministériel pour lequel nous n'avons aucun candidat à pousser, mais aussi avec la liberté d'allures qui doit être au moins la compensation du rôle auquel nous réduisent ceux qui prétendent être la majorité parlementaire. C'est à cette lutte que nous convions tous les conservateurs, en les suppliant de ne pas s'attarder dans les gémissements stériles, de ne pas se diviser dans les colères rétrospectives, de ne pas s'énervier dans les prophéties désespérées. Nous ne leur promettons pas le succès, nous leur montrons le devoir. Après tout, l'histoire est là pour nous dire qu'il n'y a de partis définitivement vaincus que ceux qui s'abandonnent eux-mêmes; et puis, n'avons-nous pas pour nous cette chance qui, dans les vicissitudes politiques de la France, n'a jamais manqué à personne : les fautes de nos adversaires ?

Le *Soleil* déclare à la gauche qu'elle n'aura sa confiance que si elle fait valoir le dépôt sacré de l'ordre et de la conservation :

Nous n'avons jamais sacrifié les droits de la liberté même à nos amis, lorsqu'ils étaient au pouvoir. Nous ne sacrifions pas davantage aux hommes politiques de la gauche, aujourd'hui aux affaires, les intérêts sacrés de l'ordre et de la conservation.

Le cabinet du 13 décembre, qui a rédigé le Message du 14 décembre et qui en est solidairement responsable, a reconnu que la France reste profondément attachée à l'ordre, à la conservation et à la liberté. En associant dans son programme de gouvernement ces trois mots, qui en sont le couronnement, il nous donne l'espérance qu'après avoir réclamé sa formation nous n'aurons pas à combattre sa politique.

Et maintenant, comme dit le *Figaro*, travaillons :

En attendant, nous pensons que tous les partis, sans exception, devraient s'unir pour donner aux masses un conseil, toujours le même :

Faire le moins de politique possible, travailler et encore travailler.

C'est le mot de Septime-Sévère : *Laboremus*.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 décembre.

La séance s'est ouverte par une déclaration du ministre des finances. Le gouvernement, dit M. Léon Say, a eu pour première préoccupation, maintenant que tout est rentré dans l'ordre, de traiter la question financière avec toute la régularité qu'il est permis d'y apporter. Deux difficultés graves se présentent. D'une part, il n'est pas possible de reculer au delà de quelques jours la session des conseils généraux, et, de l'autre, il n'est pas possible que le budget soit discuté avec tout le soin nécessaire ; il ne peut même être d'aucune façon voté d'ici au jour où les conseils généraux doivent être réunis, c'est-à-dire avant le 20 ou le 21. Dans cette situation, qu'y avait-il à faire ! Proposer de voter dès à présent les quatre contributions directes, par une loi spéciale facile à distraire de la loi de finances; de voter deux douzièmes des autres recettes, et quant aux dépenses, d'accorder au gouvernement un crédit général de 529,500,000 fr. suffisant pour les mois de janvier et de février.

Il aurait pu, à la rigueur, être fait un état des douzièmes pour les dépenses comme pour les recettes; mais mieux vaut le vote de ce crédit de confiance, qui a ses précédents, et dont le ministère est assurément digne. La Chambre ne l'en a pas laissé douter, car elle a été, par ses applaudissements, au-devant des conclusions du ministre des finances.

M. Cochery, rapporteur général de la commission du budget, a répondu, aussitôt après le vote de l'urgence, que la commission était prête à se réunir pour examiner sur-le-champ les deux projets de lois, et qu'elle espérait bien être en mesure d'en proposer l'adoption au cours de la séance. En effet, au bout d'une heure et demie, M. Cochery a donné lecture du rapport. Il rappelle que la commission et la Chambre, n'ayant en rien négligé leurs devoirs, n'attendaient que l'arrivée d'un cabinet véritablement parlementaire pour entreprendre et achever sans délai la discussion de la loi de finances.

Satisfaction a été donnée au pays, et il n'y aurait plus qu'à mettre dès aujourd'hui cette discussion à l'ordre du jour; mais, vu l'urgence absolue de réunir, le 21 décembre, les conseils généraux, la commission s'empresse d'entrer dans la pensée du gouvernement et propose le vote des deux lois qu'il a présentées, en lui accordant le témoignage de confiance qu'il demande, c'est-à-dire le droit de répartir par décret entre les divers services un crédit de 529,500,000 fr., à la condition que, de son côté, il tiendra compte, autant que faire se pourra, des travaux déjà connus de la commission du budget.

Les deux projets de loi sont votés.

Le remaniement administratif.

Plusieurs journaux annoncent qu'un certain nombre de préfets ont envoyé leur démission au ministre de l'intérieur. Nous ne pouvons que

féliciter les fonctionnaires qui se sont fait ainsi justice à eux-mêmes et qui ont devancé de quelques jours une révocation méritée. Ils ont facilité le travail du nouveau ministère. On ne comprendrait pas, en effet, que les hommes auxquels M. le maréchal de Mac-Mahon vient de confier le pouvoir, hésitassent à renvoyer de nos administrations publiques les agents qui y avaient été placés le 16 mai dernier.

Personne n'a oublié la rapidité avec laquelle le personnel administratif a été bouleversé à cette époque. M. de Fourtou s'est mis à l'œuvre le jour même de son installation et il a promené la faux dévastatrice sur toute la surface du pays. Les départements ont été atteints tour à tour par ordre alphabétique. Pas un seul n'a échappé ! Si quelques préfets et quelques sous-préfets n'ont pas été révoqués, c'est à la condition de se mettre avec plus d'ardeur que les nouveaux venus au service de la politique de combat et d'effacer le souvenir de leur soumission apparente au régime républicain, par le zèle exubérant des nouveaux convertis. Pour leur rendre la tâche plus facile, on les a changés de départements, sans craindre de troubler cette stabilité administrative dont on va, sans contredit, nous reparler, comme d'un intérêt sacrosaint auquel il ne faudrait jamais toucher. Tous les fonctionnaires ont subi, au contraire, la loi du mouvement.

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés !

Le nouveau ministre de l'intérieur devra se rappeler la conduite de son prédécesseur. Nous le connaissons assez pour être convaincus qu'il aura le courage et la fermeté que les circonstances réclament.

Nous ne sommes pas partisans des revanches inutiles et nous n'avons aucun goût pour les vengeances personnelles; aussi ferions-nous très-facilement grâce aux hommes, s'il était possible de les séparer de la politique pour laquelle ils se sont compromis. Mais comment veut-on que les petits bourgeois de province, que les industriels que les négociants, que les ouvriers, que les paysans s'aperçoivent du changement qui s'est produit au sommet du pouvoir s'ils sont toujours tracassés par ceux qui ne leur ont épargné pendant sept mois ni les vexations, ni les violences, ni les passe-droits ?

(Journal des Débats.)

LE GÉNÉRAL BOREL.

Le nouveau ministre de la guerre est bien connu dans l'armée pour sa fermeté et son indépendance absolue.

La carrière de cet officier général est des plus brillantes.

En Crimée et en Italie, il était aide de camp du général de Mac-Mahon. Chef d'état-major de la garde nationale en 1869, il fut, durant la guerre, chef d'état-major général de la première armée de la Loire et du général Bourbaki. Lorsque M. Thiers forma une armée

pour combattre la Commune, le général Borel fut nommé chef d'état-major du maréchal de Mac-Mahon.

Nous parlions de l'indépendance de son caractère. Nous en citerons trois preuves qui méritent d'être retenues.

Lorsque le général d'Aurelle de Paladines résolut d'établir un camp retranché à Orléans, le général Borel critiqua vivement cette décision; il prouva de la façon la plus claire que la position choisie était mauvaise, il montra que les Prussiens n'avaient pas besoin d'attaquer de front les défenses plus ou moins formidables du camp retranché : il leur suffirait de les tourner.

Cet avis si sage ne fut pas écouté, le général d'Aurelle eut dans ses fortifications une confiance entière.

On sait quel fut le résultat.

Chef d'état-major de l'armée de l'Est, le général Borel rapporte que le plus souvent le général Bourbaki ne le consultait même pas; les dépêches, les renseignements, n'arrivaient pas au chef d'état-major qui, sans doute, n'avait pas épargné les conseils.

Enfin, devant la commission d'enquête, M. le général Borel a prononcé ces paroles qu'il est bon de remettre sous les yeux des lecteurs :

On a beaucoup exagéré l'action de l'élément civil dans les opérations militaires. L'élément civil donnait d'excellents renseignements et quelquefois fort utiles... Il faut rendre justice à l'administration de la guerre du 10 octobre, elle a rendu de très-grands services et fait tout ce qu'il était matériellement possible de faire. Je doute, je le répète, qu'aucune administration ait pu faire plus que ce qu'elle a fait. Mais il y avait un côté sur lequel elle ne pouvait rien. Il y a eu un homme (M. de Freycinet) qui, sous le titre modeste de délégué à la guerre, a rendu d'immenses services dont on ne lui est pas reconnaissant, parce qu'il n'a pas réussi. Depuis, cet homme s'est effacé : c'est à lui que nous devons l'improvisation de nos armées, auxquelles manquaient la force morale, la discipline, l'instruction militaire, la confiance en soi et l'organisation que la tradition seule peut nous donner... Comme improvisation d'armées, comme création, je doute qu'une administration quelconque eût pu faire autant qu'elle a fait.

Etranger à toute passion de parti, le général Borel s'occupera uniquement de la réorganisation de l'armée.

Sa nomination sera donc bien accueillie par tous ceux qui pensent que l'armée doit demeurer étrangère à tous les débats politiques.

(France.)

INFORMATIONS

L'Exposition.

La loi relative à la participation des Etats-Unis à l'Exposition universelle de 1878 a été définitivement votée par le Sénat de Washington. Ainsi les Etats-Unis viendront à notre

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

18 décembre 1877. (82)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACONE.

Première partie.

EPILOGUE

— Hum ! murmura-t-il entre ses dents, voilà un homme qui m'a bien l'air d'un gredin... pourvu que son compagnon lui ressemble, j'aurai là deux belles canailles à mon bord... mais bah ! les billets de banque ne sont pas faux, et je ne fais de tort à personne... après tout, j'aurai l'œil sur eux, et s'ils bougent, je les tue comme des chiens.

Dès que la chaise de poste se fut arrêtée dans la cour, Franck en descendit avec Fernande, et pendant que Lopès veillait au déchargement des bagages, les deux jeunes gens prirent les devants et mon-

terent à l'appartement qu'on leur avait préparé.

L'appartement était composé d'un salon et de deux chambres à coucher; il devait être occupé pendant quelques jours par les voyageurs.

L'une des chambres était destinée à Lopès, l'autre à Franck et à Fernande.

— Enfin nous voici à Brest, dit Franck; dans trois jours nous monterons à bord, dans un mois, au plus tard, nous serons à New-York... Je ne sais pourquoi, mais il me semble que je serai heureux le jour où je perdrai de vue les côtes de France, et cependant je ne partirais pas si je n'avais la certitude d'y revenir bientôt.

— C'est comme moi ! dit Fernande.

— L'Amérique, ce n'est pas notre pays, n'est-ce pas ? et puis j'ai fait un rêve pendant notre voyage.

— Un rêve ?

— Je pensais à toi.

— Eh bien ?

— Eh bien ! je regardais avec envie cette belle Bretagne que nous venons de traverser. De temps à autre, mon regard a rencontré sur la route de beaux oasis de paix et de solitude, de charmantes petites maisons perchées sur des falaises du haut desquelles on découvre la mer, et d'où l'œil s'étend dans les profondeurs du ciel : c'est l'infini... c'est Dieu... c'est l'amour... Ah ! je ne sais, Fernande;

mais je crains que les belles perspectives du Nouveau-Monde ne nous donnent jamais les saintes émotions que les paysages bretons m'ont communiquées.

Fernande sourit.

— Ne nous hâtons pas trop de juger, répondit-elle; pour moi, j'ai éprouvé il est vrai une partie de tes sensations; mais, depuis quelques jours, tant de choses nouvelles ont rempli mon existence, je suis si heureuse de ton amour et de l'avenir qu'il me promet, qu'il me semble que je nais à la vie. Le passé n'existe plus; je vis toute dans le présent et je me demande aussi, comme toi, vers quel monde, il me faudrait aller pour chercher un bonheur plus complet.

Fernande n'acheva pas; Franck venait de l'attirer dans ses bras et la serrait contre sa poitrine qui battait avec force.

Il n'y avait que quelques jours qu'ils étaient unis; c'était, en effet, pour Fernande une vie nouvelle, un enchantement qui semblait ne devoir jamais finir.

Franck était si heureux que son bonheur augmentait encore celui de Fernande.

Ils marchaient éveillés, comme dans un monde de rêves impossibles, et leurs cœurs s'abandonnaient naïvement aux joies exquises de cette nouvelle existence que l'amour leur faisait.

Le jour même, Lopès écrivait à Davidson, et dès le lendemain matin le capitaine venait le trouver pour prendre ses ordres.

Les trois personnages finissaient de déjeuner quand on annonça le capitaine.

On le fit entrer.

Lopès lui tendit la main et le fit asseoir à ses côtés.

— Eh bien ! capitaine, dit Lopès en lui versant un verre de vieux rhum, sommes-nous prêts à partir pour le jour fixé ?

— Nous serons prêts quand vous l'ordonnerez, répondit Davidson.

— Le temps est favorable, je crois.

— Il est superbe.

— Et nous ferons la traversée en moins d'un mois ?

— En moins de vingt-cinq jours.

— C'est à merveille !... Dès ce soir, je ferai porter à bord une partie de nos bagages et demain nous embarquerons.

Le capitaine s'inclina en signe d'assentiment; il promit d'envoyer dans la journée des hommes chargés d'effectuer le transbordement des bagages, et quand tout eut bien été convenu jusqu'aux plus petits détails, il se leva pour se retirer.

En ce moment il s'arrêta.

Un coup de canon venait d'être tiré, et les trois convives avaient échangé un regard inquiet.

— Qu'est-ce donc ? demanda Franck à un valet qui desservait.

Le valet breton sourit avec complaisance; il comprenait qu'il avait affaire à des parisiens, et il n'était pas fâché de

trouver une occasion de faire connaître les curiosités brestoises.

— C'est le canon d'avertissement, répondit-il aussitôt, et cela veut dire qu'un forçat vient de s'évader du bagne.

— Est-ce possible ! s'écria Fernande en frissonnant.

Le valet secoua la tête d'un air capable.

— Oh ! que madame ne s'effraie pas, poursuivit-il, il s'échappe presque journellement des forçats du bagne, mais ils sont presque toujours repris au bout d'un jour ou deux.

— Ma foi, voilà une singulière idée alors dit Franck, et puisqu'ils sont certains d'être repris, je ne vois pas trop quel avantage ils peuvent trouver à tenter une entreprise si difficile que celle d'une évasion.

— C'est qu'ils ne sont pas libres de ne pas la tenter... répartit le valet ?

— Comment cela ?

— Sans doute; les forçats forment entre eux une vaste association qui a pour but de faciliter l'évasion de chacun de ses membres : celui qui refuse est mis au ban de l'association dès ce moment, et nul de ses compagnons ne serait tenté de l'aider.

— Et puis, dit Lopès, trouvez-moi donc un prisonnier qui ne saisisse pas avec empressement l'occasion qui lui serait offerte de recouvrer la liberté, ne fut-ce que pour un jour... d'ailleurs, il existe des précédents d'évasions heureuses, et...

(A suivre.)

grande fête internationale. La crainte de compromettre cette importante manifestation a été pour beaucoup dans l'apaisement subit de la crise dont nous sortons. C'est un devoir d'offrir aux innombrables visiteurs qui vont venir dans notre pays le spectacle d'une France tranquille, laborieuse, unie dans un même sentiment de patriotisme et dans un amour sincère de la paix intérieure et extérieure. Quelques mois seulement nous séparent de l'ouverture de l'Exposition ; ce n'est pas trop pour réparer le temps perdu.

OSMAN PRISONNIER.

Le correspondant à Plewna, du *Daily News*, donne d'intéressants détails sur la réception faite par les Russes à Osman-Pacha.

Le grand-duc Nicolas alla au-devant de la voiture où se trouvait Osman ; pendant quelques minutes, les deux généraux se regardèrent en face sans prononcer un mot. Puis, le grand-duc tendit la main et serra cordialement celle d'Osman, en disant : « Je vous félicite de votre défense de Plewna. C'est un des plus beaux faits militaires de l'histoire. » Osman sourit tristement, se leva péniblement sur ses pieds, malgré sa blessure, dit quelques paroles et se rassit. Les officiers russes crièrent tous : « bravo ! bravo ! » à différentes reprises, et le saluèrent respectueusement. Le prince Charles de Roumanie, étant arrivé sur ces entrefaites, serra également la main à Osman en répétant les mêmes compliments que le grand-duc. Le général turc se leva de nouveau et s'inclina, tout en gardant un sombre silence.

Il portait un pardessus bleu sombre, sans aucune marque extérieure de son rang, et un fez rouge. C'est un homme grand, solidement bâti ; sa barbe est courte et grise. Il a un nez romain et fort, les yeux noirs. Tous les traits du visage sont énergiques et résolus, mais ils portent l'empreinte d'une grande fatigue ; le regard est sombre, entêté et pensif.

« C'est une grande figure, s'écria le colonel Gaillard, l'attaché militaire français. Je craignais presque de le voir, de peur que mon attente fut déçue ; mais il dépasse l'idée que je m'en faisais. »

— C'est la figure d'un grand capitaine, dit le général Skobelev, le jeune ; je suis heureux de l'avoir vu. Ghazi il est, et Ghazi il restera, malgré sa défaite.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

M. le comte de Callac, préfet du Lot, et M. Filhouse, secrétaire général, ont adressé leur démission à M. le ministre de l'intérieur.

La rage de la faction impérialiste se traduit, à Cahors, par le langage le plus violent contre

le Maréchal. Nous sommes charmés d'assister à ce spectacle édifiant. Rien ne peut nous être plus agréable que la fureur de tous ces paladins de l'invasion, qui se pâmaient d'aise devant les candidatures officielles du Lot, et qui déclaraient bien haut que rien n'égalait la splendeur et la gloire du Maréchal. Il a suffi que le Maréchal ait vu clair dans le jeu de la faction, il a suffi qu'il ait compris qu'on avait abusé de son nom et de son honneur, en *tambourinant* les candidats bonapartistes à travers les foires et les hameaux, d'un bout à l'autre de la France, pour que aussitôt elle se soit mise à hurler contre le chef de l'Etat. Nous avons la douce conviction que ces aimables vociférations seront entendues à l'Élysée, où l'on s'est aperçu à temps des audacieux calculs de ce parti néfaste qui s'était frayé un chemin par les portes dérobées.

MAIRIE DE CAHORS

Etat comparatif du prix du pain, entre la ville de Cahors et les principales villes des départements voisins.

	1 ^{re} qualité.	2 ^e qualité.	3 ^e qualité
Albi.....	0,41 c.	0,35 c.	»
Agen.....	0,50	0,38	»
Auch.....	0,45	0,35	0,30 c.
Montauban.....	0,39	0,32	»
Rodez.....	0,40	0,35	0,30
Villeneuve-sur-Lot.	0,43	0,38	»
Cahors.....	0,40	0,37	0,35

Certifié exact,

Le Maire,

Signé : PAUL CANGARDEL.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	1 ^{er}	2 ^e
Rhétorique.	Version lat.	Valat ;	Ségol.
Seconde.	Version gr.	Roche ;	Delpech.
Quatrième.	Géographie.	Pezet ;	Barriéty.
Cinquième.	Allemand.	Mercié ;	Bénech.
Sixième.	id.	Montal ;	Valade.
Septième.	Thème latin.	Gaston ;	Bénech.
Huitième.	Calcul.	Viussens ;	Denons.

COURS SPÉCIAUX.

2 ^e année.	Géographie.	Lafargue ;	Dajeau.
Année prép.	Narration.	Sales ;	Gayet.
Math. élément.	Physique.	Delfour ;	Mourèze.

CLASSE PRIMAIRE.

1 ^{re} division.	Récitation.	Bénech ;	Manhiabal.
2 ^e division.	id.	Gratacap ;	Boisse.
3 ^e division.	id.	Bécays ;	Mendaille.
4 ^e division.	id.	Pinel ;	Bouysson.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

Sous ce titre : *Un crime horrible*, nous lisons dans le *Messenger du Midi* de Montpellier :

« Hier, à six heures du soir, un individu de Saint-Jean-du-Gard a tué son père et sa mère, et a cherché à assassiner sa femme, dont l'état est très-grave, et son beau-frère dont les

blessures ne sont pas mortelles.

Le coupable est arrêté. A bientôt d'autres détails. »

Il y aura une éclipse de soleil le 2 février prochain.

Cette éclipse est une éclipse annulaire, c'est-à-dire que la lune, passant devant le soleil, laissera voir autour d'elle un anneau de feu d'une petite largeur.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Versailles, 17 décembre, soir.

L'attention du gouvernement se porte, en ce moment, sur la nécessité de fixer une date pour le prochain renouvellement des conseils municipaux. Cette date n'est pas encore fixée, mais on peut la considérer comme devant être très rapprochée.

L'*Officiel* publiera demain un mouvement préfectoral. Ce matin, il contenait les nominations de M. Hector Pessard, à la direction de la presse, au ministère de l'intérieur.

De M. Paul de Beaumont, comme chef du cabinet au ministère de la justice.

De M. de Rouville, comme chef de cabinet du ministre de l'intérieur.

De M. Jacques Meyer, nommé sous-chef du cabinet du ministre de l'intérieur.

Enfin de M. Xavier Charmes, nommé chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

La majorité se préoccupe beaucoup de la question des municipalités. La loi en vigueur établit l'inéligibilité, pendant un an, des maires révoqués, d'où il suit que les maires révoqués depuis le 16 mai, ne peuvent pas être réélus jusqu'à l'expiration de cette année. Une réunion des gauches, qui eût lieu hier, s'occupa beaucoup de cette question.

Dans la séance de samedi, la commission du budget a choisi dans son sein les deux membres qui doivent, en vertu de l'article 6 de la loi du 23 août 1876 sur le compte de liquidation, vérifier sur pièces et sur place l'état du matériel de nos arsenaux. MM. Girerd et Langlois sont les deux délégués qui ont été chargés par les votes de leurs collègues de cette importante mission. M. Girerd avait été déjà choisi par la commission de l'ancienne Chambre. M. Langlois, rapporteur du budget de la guerre, vient remplacer M. Dutilleul.

M. Bardoux avait déposé, il y a quelques jours, à la Chambre, une proposition tendant à modifier la loi de 1849 sur l'état de siège, de façon à la mettre en harmonie avec la Constitution actuelle. M. Bardoux va retirer cette proposition à la Chambre, et on assure que M. Dufaure va la déposer aujourd'hui ou demain

sur le bureau du Sénat comme projet de loi émané du gouvernement.

Le correspondant parisien du *Times* avait télégraphié un récit fantaisiste sur les négociations qui amenèrent l'avortement du cabinet Batbie et le succès du cabinet Dufaure. Ce récit faisait dire au Maréchal des choses dont le déconçu et l'absurde montrent assez l'invéraisemblance. A ce sujet, l'*Agence Havas*, a publié la note suivante :

« Nous sommes autorisés à déclarer que le président de la République n'a pas tenu le langage qui lui est prêté par le journal le *Times* dans son numéro du 13 de ce mois. »

Encore un sénateur inamovible à élire en remplacement du général d'Aurelles de Paladine mort aujourd'hui, dans la matinée, à l'âge de 73 ans. L'honorable général fut rappelé du cadre de réserve, pendant la guerre pour prendre d'abord le commandement de la 9^e division et plus tard celui de la 1^{re} division de l'armée de la Loire, dans laquelle il introduisit une discipline sévère. On se souvient de la bataille livrée par lui au général bavarois Von der Than, le 9 novembre, à Coulmiers ; ce fut notre seule victoire durant cette fatale guerre.

Le 8 février 1871, nommé représentant à l'Assemblée nationale dans l'Allier et dans la Gironde, il opta pour le premier de ces départements. Il prit place au centre droit et vota pour les préliminaires de la paix.

Paris, 17 décembre soir.

M. E. de Girardin a été élu député du neuvième arrondissement par 11,078 voix.

Bourse de Paris.

Cours du 18 décembre.

Rente 3 p. %.....	73.05
— 4 1/2 p. %.....	103.00
— 5 p. %.....	108.20

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 17 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	5.230	3.150 »
Crédit foncier.....	645	627 50
Orléans-Actions.....	1.090	1.070 »
Orléans-Obligations.....	345	344 »
Suez.....	752 25	750 »
Italien 5 %.....	73 70	73 85

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.— LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOULANCES.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du sixième jour du mois de mars mille sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

ORDRE DE LA NOBLESSE.

(Suite.)

MM. le marquis de TOUCHEBŒUF-BEAUMONT, procureur fondé de M. de GIRONDE, seigneur de Montcléra, et de M. le comte de CUGNAC.
 le Marquis de BEAUCAIRE, procureur fondé de madame de RIBANCOUR, épouse de M. de POLASTRON, et de M. de BOURRAN, seigneur de Boyer.
 le comte de DURFORT-LÉOBARD, procureur fondé de la dame de TOULON, veuve de messire de BOUSQUET de SURGES, et de la dame DESCAN, veuve de M. le comte d'UZECH.
 le baron de VASSAL de SAINT-GÉRY.
 le vicomte de VALENCE, procureur fondé de M. le comte de VALENCE, son père et de M. le marquis de VALENCE de PUYGAILLARD, son cousin.
 le marquis de FLOIRAC, procureur fondé de la dame de MARANZAC, veuve de messire de PIGNOL, et de dame de CRUSSOL, seigneuresse de SAINT-SULPICE.
 le comte Alphonse de DURFORT-BOISSIERES, procureur fondé de messire de NUÉE de LISSAC, seigneur de RIGNAC, et de M. le baron de BLANAC.

MM. de LABONDIE père.
 de LABONDIE fils.
 le marquis de CORN D'ANGLARS.
 le comte de PLATS de TANES.
 le comte de LAGARDE de BONNECOSTE, procureur fondé de messire de CHAYLAR fils, seigneur du BARTAS, et de messire de LAGARDE, seigneur de BONNECOSTE, son père.
 BAUDUS père, procureur fondé de noble de BAUDUS, mari de dame Jeanne de PARIEL, et en cette qualité seigneur de MONTFERMIER.
 le comte d'ESTRESSES de LANZAC, procureur fondé de messire du POUGET, seigneur de MAREUIL, et de messire d'ARCHE, seigneur du ROC des ROUGES.
 le comte de CARDILLAC, procureur fondé de M. le comte de BEAUMONT, seigneur et marquis de SAINT-GÉRY, et la dame de CUGNAC, veuve de M. de RODAREL de CONDUCHÉ.
 de LAGARDE-BESSE, procureur fondé de messire de VAURILLON de LANGLADE, et de dame M..., veuve de messire DESTRESSES de PAUNAC.
 le comte de GIRONDE, procureur fondé de messire de CONTIÉ, seigneur de MAYRONE, et de M. le comte de MARQUEISSAC.
 le chevalier des JUNIES, procureur fondé de M. le comte de RASTIGNAC et de M. d'ABLAN, seigneur d'ANGLARS.
 de MOLIERES, procureur fondé de messire de LACOMBE de MONTELS, seigneur de CAYRIECH, et de messire de VIGNES, seigneur marquis de PUYLAROQUE.
 de MIRANDOL, procureur fondé de messire DUSERIECH, seigneur de SAINT-AVIT, et de dame de SEGALA veuve de messire de MIRANDOL, sa mère.
 de MONTAGUT de CREMPS, procureur fondé de M. le comte de MONTAGUT-LOMAGNE.
 de MONTAGUT de FAVOL, procureur fondé de madame de MONTAGUT, veuve de M. de GOUZON d'AIX, et de messire de MONTRATIER de PARAZOLS.
 de MONTAGUT de GRANEL.
 le marquis de BEAUMONT.

MM. de LINARS, procureur fondé de la dame de LA DUGUIE, veuve de messire de BROUS-GINAILLAC.
 de PRUDHOMME, procureur fondé de M. de PRUDHOMME du ROC, son père, et de dame Jeanne de COLOMB, veuve de M. de PEZET.
 D'AUZAC de LAPANONIE, procureur fondé de M. de LAPIZE de LAPANONIE, son père.
 le chevalier de VICOSE, procureur fondé de M. du BOSQUET, baron de GÈNEBIÈRES et de messire de LAFABRIE de MARTIGNAC, seigneur de BARTHES, juridiction de Moilières.
 de CAHUZAC.
 le chevalier de MIRANDOL, procureur fondé de M. de PEZET de VILETERNE.
 le chevalier de COLOMB.
 le comte de TOUCHEBŒUF-CLAIRMON, procureur fondé de la dame de CORMARQUE, veuve de messire de BERGUES et de messire d'AUBERIE de SAINT-JULIEN.
 du ROUZET, procureur fondé de noble de PUGNET de FONTADA, pour son fief de ROLIN, et de dame Marguerite GENESTES de SELVES, pour son fief dans Thézels.
 de MARCILLAC, procureur fondé de la dame baronne de FERRUSSAC, veuve d'AUDEBARD.
 le chevalier de MARCILLAC.
 de LACOSTE-FONTENILLES.
 de MONDEZIR, procureur fondé de M. le marquis de TAURIAC, seigneur de BELMONTET, et de M. DELFAU de ROQUEFORT.
 de MALLEZET, procureur fondé de messire de LAROCHE, marquis de FONTENILLES, et de M. le comte de GIRONDE seigneur du fief, de sa femme, de FONCAUX.
 MATÈRE de CHAUFFOUR, procureur fondé de messire de MATÈRE de CHAUFFOUR, son frère.
 le chevalier d'HAUMONT.
 d'HAUMONT, procureur fondé de M. de GUICARD de BARS, chef de brigade au corps royal d'artillerie, et de messire de CÉRAT, président aux requêtes, seigneur de SAUVE-TERRE.

(A suivre.)

Crédit Foncier de France

le 22 Décembre tirage des

- Obligations foncières 3 et 4 0/0, de 1853, 290,000 fr. de lots.
- Obligations foncières 4 0/0, de 1863, 200,000 fr. de lots.
- Obligations communales, 4 0/0, de 1885, 200,000 fr. de lots.

Le 5 janvier prochain, deuxième tirage de lots des obligations foncières de 400 fr. 3 0/0, libérées de 50 fr.

- 1 lot de 100,000 fr.
- 1 — de 50,000
- 2 — de 10,000
- 30 — de 1.000

Parmi les livres d'étrennes nous recommandons particulièrement : **Les Petits écoliers dans les Cinq Parties du monde**, par Elie Berthet (1 beau vol. illustré de 84 gravures, broché, 7 fr. ; relié, 11 fr.) ; **Les Marins**, par Gepp et Mannouly, 2 vol. illustré de 80 gravures (brochés, 14 fr. ; reliés, 22 fr.) ; **L'Histoire de France populaire**, par Henri Martin, 5 vol. illustrés de 1, 224 gravures (chaque vol. broché, 8 fr. relié, 14 fr.) ; **Les Merveilles de la Science**, par Louis Figuier (4 vol. illustré de 1817 grav.) ; **Les Merveilles de l'Industrie**, du même auteur (4 vol. illustrés de 1, 404 grav. Chaque volume de ces deux ouvrages, broché, 10 fr. ; relié, 18 fr.) ; enfin **L'Aistoire des Croisades**, par Michaud, illustrée de 100 grandes compositions par Gustave doré (2 vol. richement castonnés, 170

fr. ; reliés, 200 fr.). — FURNE, JOUVET & Co, ÉDITEURS, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45 PARIS. — ENVOI FRANCO.

d'Oultremont. — L'Exposition de 1819. — Les travaux. — Le palais du Trocadéro. — Les travaux. — Le Scaphandre.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE Illustrée.

Sommaire du numéro de novembre.

Texte : Partie officielle. — Agence générale de la Chambre de commerce de Paris à l'Exposition universelle de 1878. — Chronique, par Adelin. — Etudes sur les Expositions, par Jules Brunfaut. — Les travaux, par Victor Favry. — Les Chemins de fer à l'Exposition, par Jules Brunfaut. — Annexes au règlement général.

Gravures : La commission belge. — S. A. R. Mgr le comte de Flandre ; le prince de Caraman Chimay ; M. Camard d'Hamale ; Antoine Dansaert ; M. N. de Keyser ; M. le Comte Adrien

MAUX D'ESTOMAC, GASTRITE

Les personnes âgées, faibles de poitrine, malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents, auxquels l'usage du chocolat et du café est interdit, trouveront dans le **Rachout de Delangrenier**, un déjeuner nutritif, réparateur, et aussi agréable que facile à digérer. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le **LIVRET DE FAMILLE** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

MERVEILLE DES MERVEILLES

INCONNUE JUSQU'À CE JOUR ET MISE À LA PORTÉE DE TOUS

Liquidation forcée d'un lot considérable de

MICROSCOPES

Grossissant près de 2,000 fois.

Cet article, vendu jusqu'à aujourd'hui 14 fr. 80 et mis en vente dans quelques grandes villes seulement, était l'apanage exclusif des gens riches.

Chacun sait, qu'à l'aide du microscope, on trouve partout, dans les aliments, dans l'air, sur nous mêmes, des milliers d'insectes, invisibles à l'œil nu, dont il serait si utile de se débarrasser. Un puissant microscope conduit sans peine à ce résultat.

Nous avons la confiance que chacun voudra profiter de cette occasion exceptionnelle pour se munir d'un microscope et en faire profiter tous ses amis. Cet article n'est pas vendu, mais bien donné, il est expédié, franco à domicile, contre un bon de poste de 3 fr. 60. Non contents de donner ce microscope pour presque rien, nous offrons, en cadeau, aux 1,000 premiers souscripteurs, une grande et belle gravure, coloriée, mesurant 75 centim., donnant la vue d'ensemble de l'Exposition universelle de 1878. Cette magnifique gravure vaut quatre fois le prix du microscope.

Toutes les commandes devront être adressées franco, avec un mandat-poste de 3 fr. 75 à M. SERVAN, Théodore, négociant à Luzach (Lot) représentant de commerce et seul correspondant de la Maison Claude et Co.

AVIS aux amateurs de l'utile et du merveilleux.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le *Journal du Dimanche* tient le premier rang parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUTEAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

TABLEAU DES DISTANCES

ouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE courant

bien dressé, âgé de deux ans ; de très bonne espèce, à de bonnes conditions.

S'adresser à M. Lagarde, Lucien, à Cènevières, par Limogne.

LE MONITEUR
des
VALEURS A LOTS
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Propriété de la
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT
(Société anonyme) au capital de
UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS
Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.
Publie immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.
Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.
On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.
Nota. — Le prix de l'abonnement peut être payé en timbres-poste.

AVIS

CONTOU

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES

A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des **coques** tous les Dimanches.

Eaux ARSÉNICALES DE LA
BOURBOULE
GRANDE SOURCE
PERRIÈRE
(PROPRIÉTÉ COMMUNALE)
Température 60° cent. Arsenic 13 millig. par lit.
Anémie, Lymphatisme, Scrofule, Maladies de poitrine, des os, de la peau, Fièvres intermittentes, etc.
Dépôt à Cahors, chez M. St-Sevez pharmacien.

LA RÉGLISSE
SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	40 —
300 —	45 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortimenten longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la liberté est transféré au bout de la même rue.

- ORFÈVRERIE ET COUVERTS
- DE LA MAISON CHRISTOFFLE
- ET RÉARGENTURE.
- BIJOUTERIE RELIGIEUSE
- ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.
- ARTICLES DE PARIS,
- TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
- ET RÉPARATIONS.
- ASSORTIMENT
- DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LE TÉLÉGRAPHE

SEUL JOURNAL

QUOTIDIEN PARISIEN DE 7 h. DU SOIR, EXPÉDIÉ PAR LES TRAINS RAPIDES

Publie 24 heures avant les autres journaux de Paris :

Le Compte-rendu des séances du jour des deux Chambres. Les dernières Nouvelles politiques. Les informations parisiennes. Le cours de 5 h. 30 de la Bourse de Londres.

L'intérêt que les lecteurs portent aux séances de la nouvelle Chambre rend le *TÉLÉGRAPHE* un journal indispensable.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et chez tous les libraires
4 mois, 4 fr. ; — 3 mois, 12 fr. ; — 6 mois, 24 fr. ; — 1 an, 48 fr. — Un numéro 15 c.